

Écoles de l'endoctrinement

Enjeux, n°251, mars 2018

On considérait habituellement que les partisans de l'école privée obéissaient soit à des motivations libérales, accordant toutes les vertus sociales et économiques aux initiatives privées et à la liberté de leur mise en œuvre, soit à des motivations conservatrices, essentiellement attachées à défendre un modèle moral et sociétal traditionnel. Mais ce clivage s'est atténué dans la revendication libérale-conservatrice d'une totale liberté scolaire et d'un refus du contrôle de l'État sur les écoles hors contrat. La volonté libérale de se distinguer du discours conservateur s'est aussi estompée des discours politiques. Le 4 avril 2016, Jean-Michel Blanquer participait, par vidéo, à un colloque organisé par Espérance Banlieues (EB). Il y affirmait que ce que faisait EB constituait un modèle qu'il fallait suivre. Le futur ministre, dont tout le monde connaissait les idées très libérales en matière d'éducation, prenait cette fois-ci publiquement position pour une conception très conservatrice et défendue par des réseaux aux idéologies parfois franchement réactionnaires. Emmanuel Macron devait confirmer cette tendance en invitant le fondateur d'EB au colloque sur l'éducation de décembre 2016.

Hors de tout contrôle

Alors que la loi Debré avait été considérée comme une aubaine par la plupart des écoles privées, les années 1970 voient naître une idée nouvelle : défendre la création d'écoles indépendantes qui ne chercheront pas à obtenir un contrat avec l'État pour pouvoir rester totalement libres de leurs contenus d'enseignement. Alors que beaucoup d'écoles étaient « hors contrat » par contrainte, soit qu'elles étaient de création trop récente, soit que l'État n'avait pas répondu favorablement à leur demande, il s'agissait désormais de revendiquer le « hors contrat » comme un

principe nécessaire à la jouissance d'une liberté totale tant sur le plan des méthodes que des contenus. A la différence de l'enseignement privé sous contrat qui admet la logique d'un contrôle, ces écoles jugent que la moindre intervention de l'État nuirait à la liberté scolaire. Renoncent-elles pour autant au subventionnement public ? Non puisqu'elles défendent le subventionnement public de l'éducation par l'intermédiaire d'une allocation versée à la famille qui en fait l'usage de son choix. Et tout cela sans aucun contrôle, c'est-à-dire au risque d'un renoncement aux plus fondamentales protections dont bénéficient les enfants.

L'association « Créer son école », fondée en 2004 par Anne Coffinier, allait devenir le mentor de tous qui voulaient créer une école hors contrat quelle que soit la nature de leur motivation. Le projet d'Anne Coffinier est loin de se limiter à l'étayage juridique : il s'agit de fonder une culture militante et professionnelle qui défend la liberté scolaire comme instrument de lutte contre l'action publique éducative. Sous un discours habituellement policé, pointent parfois les enjeux idéologiques réels qui dénoncent une école publique dangereuse pour les enfants¹ et pour la France : « *Il serait absurde que le corporatisme de l'administration de l'Éducation nationale obère les chances de la France de retrouver sa force intellectuelle (...)*² »

La logique était de disposer d'un nouvel outil, la Fondation Pour l'École (FPE) qui adjoint à l'aide juridique des créateurs d'école, les activités de lobbying en faveur de la liberté scolaire et de la formation des enseignants (ILFM). Mais si la défense de la liberté conduit à soutenir des projets basés sur des pédagogies spécifiques (notamment Montessori), c'est avant tout les conceptions traditionnalistes de l'éducation qui sont défendues dans un projet « *missionnaire* »

¹ *École : nos enfants en péril*, Les enquêtes du contribuable, novembre 2015

² Le Figaro (12/02/2018),

et motivé par le « *sauvetage* » d'enfants « *en péril* ».

C'est dans ce contexte qu'Espérance Banlieues (EB) a été fondée par Éric Mestrallet. Les indépendances respectives de EB et de FPE, régulièrement proclamées par leurs responsables, sont suffisamment relatives pour que EB soit déclarée comme « abritée » par FPE et que ce soit Anne Coffinier qui ait écrit le livre de Harry Roselmack et Éric Mestrallet sur les écoles Espérance Banlieue³. Par ailleurs, Éric Mestrallet est un des fondateurs de la FPE et en reste le vice-président.

Espérance banlieues : doubles discours

Les finalités d'EB sont défendues dans un discours totalement centré sur l'adaptation à la situation scolaire particulière des jeunes de banlieue. A en croire les responsables, le projet est essentiellement social et s'inscrit dans la volonté généreuse de la réussite scolaire des enfants de banlieue. Mais, sous cette communication officielle judicieusement adoucies, pointent d'autres volontés : « *l'ambition que l'on doit avoir en tant que chrétien d'aller enseigner toutes les nations*⁴ ». Et si les écoles EB s'annoncent comme « aconfessionnelles » (un concept inventé pour éviter d'utiliser le terme de « laïques »), elles peinent à cacher dans leurs fonctionnements quotidiens leurs liens étroits avec le prosélytisme catholique.

Il faut reconnaître à EB d'avoir su maîtriser sa communication publique au point d'avoir construit une image idéalisée qui a entraîné bien des adhésions et la fascination d'une bonne partie de la presse. A en croire leurs propos, le miracle s'opérait : les élèves perdus des banlieues retrouvaient le goût du travail, du respect de l'autre et renouaient avec la réussite scolaire. Tout cela pour la plus grande satisfaction des familles. La réalité est sensiblement différente. La qualité de l'enseignement est loin d'être aussi exemplaire que nous l'assurent les responsables d'EB. Les rapports d'inspection concernant ces écoles en témoignent mais compte-tenu des finalités légales des contrôles que l'État exerce dans ces

écoles, seuls des manquements graves à la morale et à l'ordre public permettraient d'agir. Il faut donc se contenter de constater... Des parents font la triste expérience d'un enthousiasme sincère au moment de l'inscription mais qui s'étiolé vite au constat de progrès inexistant de leurs enfants. Et à observer l'enseignement prodigué, apparaît rapidement la nature réelle du projet : une éducation qui sous les aspects de l'attention individuelle et de la bienveillance veut transmettre les principes d'une culture nationaliste et choisit les contenus scolaires qui sont le mieux à même de servir son idéologie. « *Sauvons la France* » dit Harry Roselmack en introduction de l'ouvrage consacré à EB. Ses propos sont menaçants, invoquant l'attaque, la dislocation, l'assassinat de la France. Dans les écoles EB, on choisit les auteurs des textes proposés aux élèves sur des motifs qui sont peu académiques. Certains reportages télévisuels en témoignent : ainsi, on renonce au cours de mathématiques prévu pour faire l'étude d'un texte de Madeleine de Jessey sur l'attachement aux racines judéo-chrétiennes qui ont construit les ressources spirituelles de notre pays.

Quant aux perspectives de mixité sociale énoncées, l'expérience des charter schools américaines nous a montré, qu'à l'inverse, c'est une plus forte ségrégation qu'elles produisaient.

Pour ceux qui les financent, un part non négligeable des grandes entreprises du CAC 40, le choix est clair : se servir des vertus prosélytes d'une expérience basée sur une apparente générosité à l'égard des enfants de banlieues pour faire progresser l'idée d'une liberté scolaire totale. Aussi ne lésinent-ils pas à subventionner l'expérience avec largesse d'autant qu'ils profitent des mécanismes attractifs de la défiscalisation. C'est donc en réalité des sommes qui devraient être destinées à l'action publique de l'État qui financent les écoles EB.

Endoctrinements idéologiques

Un autre réseau défend aussi la volonté d'une totale liberté d'enseignement : celui de la

³ L'Humanité, 28 novembre 2017

⁴ Eric Mestrallet, Conférence 8 décembre 2007, « La défense de l'éducation »

Fraternité sacerdotale Saint Pie X (FSSPX). Fondée en 1970, cette communauté de prêtres catholiques intégristes dirige une petite centaine d'écoles en France scolarisant entre 2000 et 4000 élèves sans qu'il soit possible de le mesurer avec certitude. Cette fois-ci, le public visé n'étant pas le même, la stratégie de communication ne s'embarrasse pas des précautions d'EB et affirme que « *l'Éducation nationale cherche à détruire les cerveaux des petits Français et à avilir leur âme*⁵. ». Un rapport de l'académie de Versailles avait conclu à la nécessité d'une grande vigilance face à des écoles mettant en œuvre une éducation « *qui impose des croyances ou des convictions et occulte des pans entiers du savoir au profit d'une idéologie* ». Mais là encore, les attributions légales et réglementaires des services de l'État ne permettent guère d'aller plus loin. Un article de l'Obs publié en juin 2017 témoigne de la violence de l'endoctrinement qu'il s'agisse de vanter le courage de Pétain contre la lâcheté de De Gaulle, de fustiger les religions juives ou musulmanes ou de considérer la Révolution française comme une œuvre satanique ! De rares témoignages⁶ viennent décrire les formes particulièrement violentes que prennent les conceptions éducatives de ces « écoles de la Tradition ». Parfois, un fait divers permet d'apercevoir la force de l'omerta qui pèse sur les familles et les conduit à taire les violences exercées sur les enfants. Ce fut le cas en mai 2017 pour l'école de Goussonville.

Si les écoles d'EB et de la FSSPX sont promues par des discours de nature très différentes, il ne faut pas croire que leurs projets respectifs soient de nature radicalement différentes. La défense de leurs projets se fonde sur les mêmes arguments de rhétorique décliniste qui usent et abusent des enquêtes internationales pour renchérir sur la dégradation de l'école publique. Elle affirme les mêmes conceptions d'une société traditionnelle portée par les valeurs morales du catholicisme. Elle repose sur des réseaux parfois communs : Éric Mestrallet, fondateur des écoles EB, récite des chapelets avec le vicaire général de l'Opus Dei et participe à des pèlerinages organisés par des associations

proches de la FSSPX⁷. Sans doute, leur communication ne s'organise pas sur les mêmes registres du fait d'un ciblage de publics très différents mais ce n'est en définitive qu'une question de stratégie.

Najat Valaud-Belkacem avait tenté de renforcer le contrôle de l'État sur la création d'écoles privées. Une nouvelle proposition de loi a renouvelé cette tentative en juin 2017. A nouveau les lobbies hurlent contre la menace sur les libertés. Cette nouvelle initiative sera probablement vaine dans la réalité de ses effets. Nous allons donc laisser se développer des écoles où l'endoctrinement de jeunes enfants est possible. Récemment une enquête a montré que cela pouvait aller jusqu'à des proximités entre une école et des mouvements considérant Hitler comme le « *plus grand bâtisseur social* »⁸ ! Sans doute de telles extrémités ne concernent pas toutes les écoles hors contrat mais elles témoignent de ce qui est possible lorsqu'au nom de la liberté, l'État renonce à ses prérogatives de contrôle pourtant légitimement fondées dans son devoir de protection des enfants et notamment ceux qui découlent de l'article 14 de la Convention des Droits de l'Enfant. A moins qu'une aspiration libérale absolue nous conduise notre société à admettre que des enseignants puissent endoctriner des enfants en leur insufflant l'esprit de Charles Martel qui sauva la France contre la soumission musulmane, en leur faisant admettre que le rôle de la femme est d'être mère et épouse, que l'homosexualité est une aberration biologique ou que la race blanche a porté la civilisation ?

⁵ cité par l'Obs, 1/06/2017

⁶ L'Obs, 31 mai 2017

⁷ Association « Pèlerinages de tradition »

⁸ France 3 Alpes, 6/02/2018